

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2115

19 juillet 2016

SOMMAIRE

Bell Investments S.A.	101480	Forestalux SA	101474
Bi-Invest Advisors S.A.	101477	IK Investment Partners III S.à r.l.	101492
Biomar Biologics S.A.	101476	International Knowledge Center for Entertsi- ners & Sportspeople	101512
BMG S.A.	101477	JCC Participations S.A.	101519
BOSA Luxembourg S.à r.l.	101477	JPMorgan Asset Management Holdings (Lu- xembourg) S.à r.l.	101520
Brederode	101476	Juno Investments S.à r.l.	101520
Cambria S.A.	101476	KAMPEN Société Anonyme	101482
Cameron International S.A.	101476	Kanoba S.A.	101507
Canal Re S.A.	101477	Katelia S.A.	101474
Canal Re S.A.	101478	KEV Germany 4 S.à r.l.	101474
Carman	101478	KHFC Luxembourg Holdings S.à r.l.	101516
Cauvin Strategies S.A.	101478	KKR Home Investment S.à r.l.	101474
CF Holdings S.à r.l.	101479	Klabin Finance	101474
CF Investments S.à r.l.	101475	Molson Coors Lux 2	101481
Chabrun Investissements S.A.	101475	M.R.I. Investments S.A.	101475
Chauffage Moderne S.A.	101479	M.R.I. Investments S.A.	101475
Cinema Gestion S.à r.l.	101478	SOGEVA, Société de Gestion de Valeurs mo- bilières et immobilières S.A.	101480
Colby Capital S.à r.l.	101480	Starbut SA SPF	101481
Credit Suisse Custom Markets	101476	Terrenum Resources S.à r.l.	101480
Creos Luxembourg S.A.	101479	T.R. Holding Limited	101481
CS Hypermarkets No. 1 S.à r.l.	101479	T. Richards	101481
CS Hypermarkets No. 2 S.à r.l.	101479		
DRC European Real Estate Debt III N3 S.à r.l.	101499		

KEV Germany 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.046.

Le bilan de la société au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016107847/12.

(160080537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

KKR Home Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 179.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016107848/10.

(160079759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Katelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 151.800.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016107832/11.

(160079539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Klabin Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 178.261.

Il est porté à connaissance des tiers que les deux Administrateur de catégorie B de la Société, Charles Emond et Rodrigo de Freitas-Branco ont désormais pour adresse professionnelle le 20, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016107829/11.

(160079597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Forestalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 17, Clos du Berger.

R.C.S. Luxembourg B 96.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 12/05/2016.

Référence de publication: 2016107681/10.

(160080404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

M.R.I. Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 50.286.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 13 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107924/19.

(160080582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

M.R.I. Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 50.286.

—
L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107925/11.

(160080582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

CF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D,, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 187.488.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 mars 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016110803/13.

(160084976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Chabrun Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 138.913.

—
EXTRAIT

Il résulte de changement d'adresse que Madame Elena LATORRE, employée privée, est désormais domiciliée au 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016110804/11.

(160084316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Credit Suisse Custom Markets, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 137.116.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2016.

Pour Credit Suisse Custom Markets

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016110786/14.

(160083905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Cambria S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 34.064.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la Société, et Cambria S.A. (Société Anonyme), ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 34064, est résilié avec effet immédiat.

Par conséquent, la société Cambria S.A n'a plus son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

REFERENCE CORPORATE SERVICES S.A.

Référence de publication: 2016110790/12.

(160083287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Cameron International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 59.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2016110791/10.

(160084058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Brederode, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 174.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016110761/9.

(160084100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Biomar Biologics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 176.622.

Le Bilan au 31.12.2015 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016110752/9.

(160084031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

BMG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 185.846.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 22 avril 2016

L'Assemblée Générale a décidé de nommer:

- Monsieur Manuel MOUGET, né à Messancy - Belgique, le 6 Janvier 1977, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg en tant qu'administrateur de catégorie B avec effet à compter du 21 avril 2016 jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019, en remplacement de Monsieur Harald CHARBON démissionnaire;
- Madame Delphine SCHMIDT, née à Liège - Belgique, le 2 Février 1984, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg en tant qu'administrateur de catégorie B avec effet à compter du 21 avril 2016 jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019, en remplacement de Monsieur Francesco CAVALLINI démissionnaire;
- La société PME Xpertise ayant son siège social au 2b Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 22 avril 2016 jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019, en remplacement de la société Fin-Contrôle S.A. démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2016.

Pour BMG S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016110754/22.

(160083649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

BOSA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 36.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 160.382.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2016.

Pour la Société

Référence de publication: 2016110758/11.

(160083530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Bi-Invest Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, Rond Point du Kirchberg avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.665.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016110751/10.

(160084565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Canal Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 139.138.

Le Bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CANAL RE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016110793/11.

(160083558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Canal Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 139.138.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 10 mai 2016

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale nomme ATWELL, 2 rue de Drosbach L-3372 Leudelange, Réviseur Indépendant de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2016.

Sixième Résolution

L'Assemblée décide de reconduire les Administrateurs:

M. Guy De Schrijver
M. Koen Janssen
Mme. Sophie Vandeven
M. Lambert Schroeder

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Pour la société CANAL RE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016110792/21.

(160083557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Carman, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 143.770.

Le Bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CARMAN

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016110794/11.

(160083487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Cauvin Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAUVIN STRATEGIES S.A.

Référence de publication: 2016110796/10.

(160083742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Cinema Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 187.568.

Les comptes annuels de 2015 ont été clôturés au 31 décembre 2015 et approuvés pour être déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

Finexis S.A.

Référence de publication: 2016110807/12.

(160083988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

CF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 187.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 mars 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016110802/13.

(160084977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Chauffage Moderne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 70.230.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016110805/11.

(160084130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Creos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 59-61, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 4.513.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016110821/10.

(160084642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

CS Hypermarkets No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 127.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2016110822/10.

(160083895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

CS Hypermarkets No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 127.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2016110823/10.

(160083898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Colby Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.290.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 17 mai 2016:

- Ancienne situation associées:

Elliott International L.P.: 8.250 parts sociales

Wakefield Securities LLC: 4.250 parts sociales

- Nouvelle situation associées:

	Parts sociales
Elliott International L.P.	8.375
Wakefield Securities LLC	4.125
Total	12.500

Luxembourg, le 18.5.2016.

Pour avis sincère et conforme

Pour Colby Capital S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016110779/21.

(160083773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Bell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016110748/10.

(160083989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

SOGEVA, Société de Gestion de Valeurs mobilières et immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 66.485.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2016112057/11.

(160084590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Terrenum Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 186.005.

Gemäß privatschriftlicher Anteilsübertragung setzt sich das Gesellschaftskapital der Terrenum Resources S.à r.l. wie folgt zusammen:

LXG Resources S.à r.l.	100 Anteile
Total	100 Anteile

Senningerberg, 13 Mai 2016.

Référence de publication: 2016112091/12.

(160084735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

T. Richards, Société Anonyme.**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 193.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

C.W.Karsten

Gérante

Référence de publication: 2016112083/12.

(160084439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

T.R. Holding Limited, Société Anonyme.**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 193.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

C.W. Karsten

Gérante

Référence de publication: 2016112084/12.

(160084511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Molson Coors Lux 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 548.620.713,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.684.

Décisions prises par les actionnaires en date du 13 avril 2016:

Les actionnaires décident de nommer comme nouveaux gérants de la société:

- M. E. Lee Reichert né le 25 juin 1966 à Greeley (États-Unis d'Amérique) et demeurant professionnellement 1801, California Street, suite 4600, Denver, CO 80202, en tant que gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- M. Jean-Michel Clinquart né le 20 novembre 1980 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en tant que gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2016107987/18.

(160080163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Starbut SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 159.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112071/9.

(160084800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

KAMPEN Société Anonyme, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 24.010.

In the year two thousand sixteen on the twenty-fourth day of February

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Kampen S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 31 rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 24010 (the Company). The Company was incorporated on 26 February 1986, pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 147 on 3 June 1986. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 19 March 2010 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial number 270 on 1 February 2012.

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary of the Meeting and the Meeting elected Solange Wolter, notary's clerk, with professional address in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Chairman, the secretary and the scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau of the Meeting having been formed, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholder hereby acknowledges being fully aware of the agenda of the Meeting, which has been communicated to it in advance and consequently waived the convening notice.

II. The name of the shareholder present or represented and the number of shares it holds are indicated on an attendance list. This list and the proxy, after having been signed by the members of the Bureau of the Meeting and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

III. This attendance list shows that one hundred per cent (100%) of the share capital is represented at the present Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and may deliberate and decide on the items on its agenda.

IV. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the duration of the Company;
 2. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company (without any amendment to the object clause);
 3. Confirmation of the appointments of the members of the board of directors and of the statutory auditor of the Company;
- and

4. Miscellaneous.

V. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the duration of the Company from limited to unlimited with effect as of the date hereof.

Second resolution

The Meeting resolves to amend and fully restate the articles of association of the Company, without any amendment to the object clause. The restated articles of association shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "KAMPEN Société Anonyme" (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in municipality where the registered office is established, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary

measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever. The Company may in particular acquire any type of securities by subscription, purchase and exchange or in any other manner and dispose of them by sale, exchange, transfer or in any other manner. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or licenses or any other rights supplemental or in relation thereto.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at one hundred and fifty-two thousand United States Dollars (USD 152,000) represented by one hundred fifty-two (152) shares in registered form, having a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually

or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who needs not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any one director, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) members of the Board.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing at least one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditors to the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditor shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires)/external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Third resolution

The Meeting resolves to confirm the reappointments of Ulrich Vollmer, Brigitte Hary and Victor Elvinger as directors of the Company and of Fidu-Concept S.à r.l. as statutory auditor of the Company with effect as of 23 April 2014 for a period of six (6) years.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English version prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the proxy holder of the appearing parties, the Bureau signed it together with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-quatrième jour de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire de KAMPEN Société Anonyme, une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, Grand-Duché de

Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24010 (la Société). La Société a été constituée le 26 février 1986 suivant un acte de Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 147 du 3 juin 1986. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 19 mars 2010 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 270 du 1 février 2012.

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée et l'Assemblée désigne Solange Wolter, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée (le Président, le secrétaire et le scrutateur étant ensemble désignés ci-après comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'actionnaire reconnaît être pleinement informé de l'ordre du jour, qui lui a été communiqué au préalable et par conséquent renonce aux formalités de convocation.

II. Le nom de l'actionnaire présent ou représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient sont mentionnés sur la liste de présence. La liste de présence et la procuration, après signature ne varient par les membres du Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

III. Cette liste de présence indique que cent pour cent (100%) du capital social sont représentés à l'Assemblée. L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut délibérer et décider sur les points de son ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant à l'unanimité:

1. Changement de la durée de la Société;
 2. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société (sans modification de la clause d'objet social);
 3. Confirmation des nominations des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la Société;
- et
4. Divers.

V. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la durée de la Société de limitée à illimitée avec effet à la date des présentes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler en intégralité les statuts de la Société, sans modification de la clause d'objet social. Les statuts reformulés auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «KAMPEN Société Anonyme» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet social de la Société est la participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut acquérir tous types de titres, que ce soit au moyen d'un apport, d'une souscription, d'une option d'achat, de l'achat ou de tout autre moyen, et les vendre, que ce soit au moyen d'une vente, d'un échange, d'une cession ou de tout autre moyen. La Société peut également acquérir, administrer et exploiter des brevets ou des licences et autres droits dérivés ou complémentaires.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent cinquante-deux mille dollars américains (USD 152.000), représenté par cent cinquante-deux (152) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Une cession d'action(s) s'opère par la mention dans le registre des actions d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société, suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par le Conseil composé d'au moins trois (3) membres. Les administrateurs ne sont pas nécessairement actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent pas être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'un administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaires

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, seuls les formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale sont pris en compte. Les formulaires de vote qui n'indiquent ni une intention de vote ni une abstention sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

- (i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et
- (iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires. Les commissaires préparent ensuite un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le mandat des commissaires ne peut pas dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de confirmer la réélection de Ulrich Vollmer, Brigitte Hary et Victor Elvinger aux fonctions d'administrateurs de la Société et de Fidü-Concept S.à r.l. aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 23 avril 2014 pour une durée de six (6) ans.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait présent acte s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec les membres du Bureau de l'Assemblée.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7334. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Référence de publication: 2016109454/542.

(160082402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

IK Investment Partners III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 206.058.

—
STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the fourth day of May.

Before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

IK Investment Partners II S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with Trade and Companies Register of Luxembourg section B under number 122621,

here represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name IK Investment Partners III S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company (including its partners). It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person (including its partners).

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any

patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) class C shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and

that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2016.

Subscription - Payment

Thereupon, IK Investment Partners II S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twelve thousand five hundred (12,500) class C shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Harald CHARBON, born on 11.07.1969 in Verviers (Belgium), residing professionally 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Mr Serge LEFORT, born on 23.05.1966 in Messancy (Belgium), residing professionally 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quatre mai;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

IK Investment Partners II S.à r.l., une société constituée et existant suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro B122621,

ici représentée par Madame Alexia UHL, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination IK Investment Partners III S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société (ce y compris ses associés). Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne (ce y compris ses associés).

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

IK Investments Partners II S.à r.l., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Harald CHARBON, né le 11.07.1969 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
 - Monsieur Serge LEFORT, né le 23.05.1966 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, la mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 6 mai 2016. 2LAC/2016/9638. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016109407/405.

(160081503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

DRC European Real Estate Debt III N3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 206.099.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of the month of May.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

DRC European Real Estate Debt III S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 202115,

here represented by Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "DRC European Real Estate Debt III N° 3 S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"),

and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined below), or in case of plurality of managers, the board of managers Board of Managers (as defined below), of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests, in any form whatsoever and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may also, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of loans or of various tranches of loans or other indebtedness originated, structured or funded by other entities or persons, by any means and administrate, develop and manage such holding of loans or tranches of loans or other indebtedness.

3.3 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments. The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any entity or person belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of listed or unlisted bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any hedge agreement, as well as into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 12,400.-) represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holder(s) of the Shares is/are referred to as the "Shareholder" or together as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2016.

Subscription - Payment

The share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
DRC European Real Estate Debt III S.à r.l.	12,400 Shares
Total	12,400 Shares

All the shares has been fully paid up in cash at one Pound Sterling (GBP 1.-) each for a total issue price of twelve thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 12,400.-). Proof that the amount of twelve thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 12,400.-) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of twelve thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 12,400.-), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital of the Company and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

Mr. Rolf Caspers, born on 12 March 1968 in Trier, having his professional address at 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mrs. Alexandra Fantuz, born on 25 November 1974 in Hayange, having his professional address at 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr. Peter Dickinson, born on 01 March 1966 in Nuneaton, having his professional address at 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Mr. Kevin Hughes, born on 28 September 1981 in Belfast, Northern Ireland, having his professional address at 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quatrième jour de mai,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

DRC European Real Estate Debt III S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202115,

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

"Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "DRC European Real Estate Debt III N°3 S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Sièges social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (tel que défini ci-dessous) ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous) de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts de quelque forme que ce soit et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra également acquérir ou disposer de prêts ou de tranches de prêts ou d'autres instruments de dette, soit directement ou indirectement, structurés ou financés par d'autres entités ou personnes, par tous moyens, et administrer, développer et gérer de telles détentions de prêts ou de tranches de prêts ou tous autres instruments de dette.

3.3 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements. La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes entités ou personnes appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres cotés ou non cotés, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder tous contrats de couverture, ainsi que toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille quatre cents livres sterling (GBP 12.400,-) représenté par douze mille cinq cents parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales est/sont défini(s) ci-après par l'"Associé" ou collectivement les "Associés".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts sociales.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi." Dispositions transitoires Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Shares
DRC European Real Estate Debt III S.à r.l.	12.400 Parts Sociales
Total	12.400 Parts Sociales

Chacune de ces Parts Sociales a été intégralement libérée en numéraire à douze mille quatre cents livres sterling (GBP 12.400,-) pour un montant total de douze mille quatre cents livres sterling (GBP 12.400,-). La preuve que cet apport en

numéraire d'un montant de douze mille quatre cents livres sterling (GBP 12.400,-), qui correspond à un capital social de douze mille quatre cents livres sterling (GBP 12.400,-), est à libre disposition de la Société a été apportée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentée comme précité, représentant la totalité du capital social de la Société, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

M. Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trèves, en Allemagne ayant son adresse professionnelle au 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Mme. Alexandra Fantuz, née le 25 novembre 1974 à Hayange, en France, ayant son adresse professionnelle au 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

M. Peter Dickinson, né le 01 mars 1966 à Nuneaton, ayant son adresse professionnelle au 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

Mr. Kevin Hughes, né le 28 septembre 1981 à Belfast, Irlande du Nord, ayant son adresse professionnelle au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 09 mai 2016. Relation: DAC/2016/6916. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 17 mai 2016.

Référence de publication: 2016110088/431.

(160082885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

Kanoba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.532.

In the year two thousand and sixteen, on the tenth day of May,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the company KANOBA S.A., a joint stock company («société anonyme»), with registered office in L-2449 Luxembourg, 3, Boulevard Royal, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.532, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), on the 13th of July 2005, published in the Mémorial C number 1242 on the 21th of November 2005, amended pursuant to two deeds of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on the 22nd of December 2005, published in the Mémorial C number 746 on the 12th April 2006 and in the Mémorial C number 749 on 13th of April 2006.

The meeting is presided by Maître Marianne GOEBEL, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The President appoints as secretary Mrs Allyson NOEL, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Angélique HARQUIN, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The President declared and requested the notary to state:

I. That the attendance list was established indicating the shareholders present or represented, as well as the number of shares held by them, which, after being signed by the present shareholders or the authorized proxies, by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed, together with the proxies signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the officiating notary;

II. That it is reported in the said attendance list that all the shares of the company are present or represented. The general meeting can therefore validly deliberate upon the items of the agenda, of which the shareholder has been informed before the meeting;

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of article 3 second paragraph of the articles of incorporation by replacing the current wording by the following text:

«The Company may provide any administrative, legal, accounting, financial, strategic, development and organization assistance to the undertakings forming part of the group of the Company, such as, among others, the providing of loans and the granting of securities in any kind and form»;

2. Amendment of article 3 of the articles of incorporation by adding of a new third paragraph worded as follows:

«The Company may also grant guarantees to companies in which it holds a direct or indirect participation, or to undertakings forming part of the group of the Company, as well as, within the limits of the law of August 10th, 1915 as amended, to any shareholder of the Company»;

3. Amendment of article 6 paragraphs 1 to 4 of the articles of incorporation by replacing the existing text with the following wording:

«The shares of the Company will be issued exclusively in registered form. The shares are freely transferable»;

4. Amendment of article 6 fifth paragraph, sixth sentence of the articles of incorporation by replacing the existing text with the following text:

«Certificates reflecting the recordings in the shareholders register can be delivered to the shareholders, upon their request»;

5. Miscellaneous.

All facts being exposed and recognised by the board of the meeting, the President exposes the reasons that have led the board of directors of the company to submit to the vote of the shareholders the suggestions indicated in the agenda.

After having deliberated, the general meeting resolves unanimously to adopt the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend article 3 second paragraph of the articles of incorporation by replacing the current wording by the following text:

«The Company may provide any administrative, legal, accounting, financial, strategic, development and organization assistance to the undertakings forming part of the group of the Company, such as, among others, the providing of loans and the granting of securities in any kind and form».

Second resolution

The general meeting decides to amend article 3 of the articles of incorporation by adding of a new third paragraph worded as follows:

«The Company may also grant guarantees to companies in which it holds a direct or indirect participation, or to undertakings forming part of the group of the Company, as well as, within the limits of the law of August 10th, 1915 as amended, to any shareholder of the Company».

As a consequence of the decisions taken under the first two resolutions, article 3 of the articles of incorporation will now read as follows:

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any administrative, legal, accounting, financial, strategic, development and organization assistance to the undertakings forming part of the group of the Company, such as, among others, the providing of loans and the granting of securities in any kind and form.

The Company may also grant guarantees to companies in which it holds a direct or indirect participations, or to undertakings forming part of the group of the Company, as well as, within the limits of the law of August 10th, 1915 as amended, to any shareholder of the Company.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Third resolution

The general meeting decides to amend article 6 paragraphs 1 to 4 of the articles of incorporation by replacing the existing text with the following wording:

«The shares of the Company will be issued exclusively in registered form. The shares are freely transferable».

Fourth resolution

The general meeting decides to amend article 6 fifth paragraph, sixth sentence of the articles of incorporation, becoming paragraph 2 of the said article, by replacing the existing text with the following text:

«Certificates reflecting the recordings in the shareholders register can be delivered to the shareholders, upon their request».

As a consequence of the decisions taken under resolutions 3 and 4 article 6 of the articles of incorporation will now read as follows:

Art. 6. Form of shares. The shares of the Company will be issued exclusively in registered form. The shares are freely transferable.

With respect to the registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register can be delivered to the shareholders, upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Costs

The expenses costs, and charges in any form due by the Company for the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Nothing further being on the agenda of the meeting, the meeting is adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Signed in Luxembourg, on the day named at the beginning of the present deed.

The document having been read to appearing persons, all known by the notary by their surnames, names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the officiating notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix mai,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) sous-signé,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société KANOBA S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 3, Boulevard Royal, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.532, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1242 du 21 novembre 2005, modifiée en dernier ressort par deux actes reçus par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 décembre 2005, publiés au Mémorial C numéro 746 du 12 avril 2006 et au Mémorial C numéro 749 du 13 avril 2006.

L'assemblée générale est présidée par Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Allyson NOEL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Angélique HARQUIN, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il a été établi une liste de présence indiquant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec la procuration signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions de la Société sont présentes ou représentées. L'assemblée générale peut ainsi décider valablement sur tous les points de l'ordre du jour, sur lequel les actionnaires ont été informés avant l'assemblée.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 3 deuxième alinéa des statuts par le remplacement du texte actuel par le texte libellé comme suit:

«La Société peut fournir toute assistance en matière administrative, juridique, comptable, financière, stratégique, de développement et d'organisation à des sociétés qui font partie du même groupe de la Société, y compris notamment d'accorder des prêts et des sûretés sous quelque forme que ce soit»;

2. Modification de l'article 3 des statuts par l'ajout d'un nouveau troisième alinéa libellé comme suit:

«La Société pourra également donner des garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de la Société, ainsi que, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, à tout actionnaire de la Société»;

3. Modification de l'article 6 des alinéas 1 à 4 des statuts par le remplacement du texte actuel par le texte libellé comme suit:

«Les actions de la Société seront émises exclusivement sous forme nominative.

Les actions sont librement cessibles»;

4. Modification de l'article 6 cinquième alinéa, sixième phrase des statuts par le remplacement du texte actuel par le texte libellé comme suit:

«Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires pourront être délivrés aux actionnaires, à leur demande»;

5. Divers.

Tous les faits ayant été exposés et reconnus par l'assemblée, la Présidente expose les motifs, qui ont amené le conseil d'administration à soumettre les propositions indiquées à l'ordre du jour au vote des actionnaires.

Après délibération, l'assemblée générale à l'unanimité a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 deuxième alinéa des statuts par le remplacement du texte actuel par le texte libellé comme suit:

«La Société peut fournir toute assistance en matière administrative, juridique, comptable, financière, stratégique, de développement et d'organisation à des sociétés qui font partie du même groupe de la Société, y compris notamment d'accorder des prêts et des sûretés sous quelque forme que ce soit»;

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts par l'ajout d'un nouveau troisième paragraphe libellé comme suit:

«La Société pourra également donner des garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de la Société, ainsi que, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, à tout actionnaire de la Société»;

En conséquence de la décision prise sous les deux premières résolutions, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut fournir toute assistance en matière administrative, juridique, comptable, financière, stratégique, de développement et d'organisation à des sociétés qui font partie du même groupe de la Société, y compris notamment d'accorder des prêts et des sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra également donner des garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de la Société, ainsi que, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, à tout actionnaire de la Société.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 alinéas 1 à 4 des statuts par le remplacement du texte actuel par le texte libellé comme suit:

«Les actions de la Société seront émises exclusivement sous forme nominative.

Les actions sont librement cessibles».

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 cinquième alinéa, sixième phrase des statuts, devenant le deuxième alinéa dudit article, par le remplacement du texte actuel par le texte libellé comme suit:

«Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires pourront être délivrés aux actionnaires, à leur demande».

En conséquence de la décision prise sous les résolutions 3 et 4, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Actions. Les actions de la Société seront émises exclusivement sous forme nominative. Les actions sont librement cessibles.

Pour ce qui est des actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires pourront être délivrés aux actionnaires, à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances.

De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Frais

Les dépenses, frais, et charges de quelque forme que ce soit, dus par la Société au titre du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci est ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en version anglaise suivie d'une traduction en français et en cas de divergence entre l'anglais et le français, la version anglaise prévaudra.

Fait à Luxembourg, le jour mentionné au début du présent acte.

Le document ayant été lu aux personnes comparantes, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et résidences, les personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marianne Goebel, Allyson Noël, Angélique Harquin, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mai 2016. Relation: EAC/2016/11001. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016109445/233.

(160082027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

IKCES, International Knowledge Center for Entertsiners & Sportspeople, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg F 10.834.

STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt-six avril, ont comparu les co-fondateurs ci-après:

1. Me Bernard FELTEN, Avocat à la Cour, né le 18/09/1964, ayant sa résidence professionnelle au 2 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg;;

2. Mr Olivier LECLIPTEUR, employé privé, né le 17/01/1969, ayant sa résidence professionnelle au 4 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg;

3. Mr Vincent PETIT, employé privé, né le 03/06/1971, ayant sa résidence à rue Eischen, 19A, L-8374 Hobscheid;
ont déclaré former entre eux et tous ceux qui s'y joindront par la suite une Association sans but lucratif (A.s.b.l.) qu'ils désirent constituer conformément à la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée et voir régie par les présents Statuts.

Chapitre I^{er} . Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui par la suite deviendront membres, une «Association sans but lucratif» dénommée International Knowledge Center for Entertainers & Sportspeople (IKCES), Association sans but lucratif (ci-après «L'Association»).

Art. 2. Le siège social de L'Association est établi à Luxembourg.

Art. 3. L'Association est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute dans les conditions prescrites par les présents Statuts.

Art. 4.

1. L'association a pour objet d'assister l'industrie des artistes et des sportifs ainsi que leurs intérêts dans le sens le plus large du terme, au Luxembourg et à l'étranger

2. L'Association tente de réaliser ces objectifs notamment:

- en surveillant l'actualité juridique (lois, règlements, décisions administratives) dans le but d'être en règle avec les exigences légales en la matière;

- en organisant des séminaires et autres rencontres;

- en assurant la promotion des missions des artistes et sportifs;

- en donnant une assistance internationale et personnalisée à ses membres affiliés;

- en défendant les intérêts des artistes et sportifs, notamment en siégeant dans divers organes de concertation et commissions, tant sur le plan national qu'international;

- en entretenant des contacts avec les autorités, et d'autres organisations artistiques et sportives.

L'Association pourra également créer toute entreprise ou participer à la création ou au fonctionnement de toute entreprise ayant un objet similaire. Elle pourra également prendre part à toute activité directement ou indirectement liée à son objet ou susceptible de le favoriser, à la condition de respecter en tout état de cause une stricte neutralité politique, culturelle et religieuse, et de demeurer endéans les limites définies par la loi.

Chapitre II. Membres - Admissions - Démissions - Exclusions - Cotisations

Art. 5. Le nombre de membres est illimité. Seules les personnes physiques, susceptibles de démontrer qu'ils ont une activité professionnelle dans le domaine artistique et sportif, peuvent être acceptées comme membre de L'Association.

Art. 6. L'Association comprend des Membres. Le nombre des Membres ne peut être inférieur à trois.

L'Assemblée Générale pourra créer des catégories supplémentaires de membres et déterminer les conditions les réglementant.

L'adhésion à L'Association sera ouverte à toute personne physique parrainée par un membre existant de L'Association qui accepte de se conformer à l'objet de L'Association.

Les demandes d'admission des membres sont faites par écrit et sont adressées au Conseil d'Administration.

Tout dossier de demande d'adhésion à L'Association devra contenir les éléments suivants:

- un curriculum vitae

- une lettre de motivation justifiant une expérience / une activité dans le domaine artistique et sportif

- une lettre de parrainage d'un membre existant

Art. 7. L'admission de nouveaux membres est sujette à l'approbation du Conseil d'Administration, qui décide des admissions à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés et qui n'est pas tenu de motiver le refus d'admission. Toute décision est communiquée par écrit.

Art. 8. Toute présentation d'une demande d'adhésion à L'Association implique l'acceptation des dispositions des présents Statuts.

Art. 9.

1. L'affiliation prend fin:

- a. par le décès du membre
- b. si le membre résilie son affiliation

Tout membre pourra démissionner à tout moment de L'Association par lettre adressée au Conseil d'Administration, à l'attention du Président ou du, en respectant un délais de préavis de trente jours. Une telle démission ne pourra en aucun cas libérer un membre des engagements contractés par lui en vertu de son adhésion à L'Association jusqu'au jour de sa démission, et ce jusqu'à l'entière exécution desdits engagements.

c. par l'exclusion du membre

Tout membre peut être exclu de L'Association pour cause de manquement aux dispositions des présents Statuts ou en cas de préjudices portés aux intérêts, aux objectifs ou à la réputation de L'Association ou de ses membres ou pour non-paiement des cotisations. L'exclusion d'un membre ne pourra être prononcée que par l'Assemblée Générale, à la majorité simple des Membres présents ou représentés. L'exclusion est prononcée par le Conseil d'Administration. Toute exclusion devra être notifiée par lettre recommandée.

3. Lorsqu'une affiliation prend fin dans le courant d'un exercice social, la cotisation annuelle reste néanmoins due pour l'entièreté de l'exercice.

3. Un membre démissionnaire ou exclu ne possédera aucun droit sur les actifs de L'Association quels qu'ils soient et il ne pourra exiger un quelconque remboursement des cotisations versées.

Art. 10. Le montant des cotisations des Membres sera proposé par le Conseil d'Administration et déterminé par l'Assemblée Générale, mais ne pourra excéder le montant de 10.500 euros. Si un membre effectue une contribution supérieure au taux annuel, ledit excédent sera considéré comme une donation à titre gratuit à la L'Association, destinée à favoriser l'accomplissement de son objet. Chaque membre devra payer sa cotisation à l'échéance fixée. Le Conseil d'Administration peut dans certaines conditions accorder une exemption totale ou partielle de cotisation.

Chapitre III. Assemblées générales Pouvoirs

Art. 11. L'Assemblée Générale représente la totalité des Membres de L'Association, dont elle constitue l'organe de contrôle. Les pouvoirs de l'Assemblée Générale comprennent notamment le droit de:

1. Modifier les Statuts et prononcer la dissolution de L'Association conformément aux dispositions légales en la matière.
2. Nommer les administrateurs et les révoquer.
3. Approuver annuellement le budget ainsi que les comptes, dans les six mois de la fin de l'exercice social, sauf prorogation de ce délai par l'Assemblée Générale.
4. Exercer tout autre pouvoir édicté par la loi ou les présents Statuts, et qui ne sont pas attribués à d'autres organes.

Art. 12. L'Assemblée Générale est présidée par un Président du Conseil d'Administration, assisté par le secrétaire. En cas d'absence du Président, l'Assemblée Générale pourra désigner un président temporaire parmi les administrateurs présents.

Avis de convocation

Art. 13. Les membres sont convoqués aux Assemblées Générales par le Président du Conseil d'Administration au moins une fois par an et endéans les premiers six mois de chaque année sociale. Les convocations sont notifiées au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale soit par lettre ou envoi électronique, soit en mains propres ou au lieu de résidence du membre concerné. Ces convocations doivent inclure l'ordre du jour arrêté par le Président en accord avec le Conseil d'Administration. Une Assemblée Générale doit être convoquée par le Président lorsqu'un cinquième des Membres le requiert.

L'Assemblée Générale se tient au siège social ou en tout autre lieu spécifié dans la convocation.

Les administrateurs peuvent prendre la parole lors de l'Assemblée Générale, pour autant que le Président leur ait accordé ce droit.

Propositions

Art. 14. Toute proposition signée par au moins un vingtième de la liste la plus récente des Membres devra être portée à l'ordre du jour.

Art. 15. Les Membres désirant introduire des propositions conformément aux Articles 14 et 15 ci-dessus devront, dans leur demande, faire au moyen d'une notification écrite signifiée au Président vingt jours au moins avant l'Assemblée Générale et expliquant de manière concrète et précise l'objet de l'Assemblée Générale Extraordinaire qu'ils entendent convoquer, ou la proposition à être portée à l'ordre du jour. Le Président, ou l'Administrateur qui le remplace, aura toute discrétion pour dispenser les Membres de ces formalités.

Délibérations

Art. 16. Chaque Membre a droit à une voix lors des Assemblées Générales de L'Association. Excepté en cas de modifications des Statuts et de dissolution de L'Association (qui exigent une majorité des deux tiers) les résolutions sont adoptées à la majorité simple des voix des Membres présents ou représentés.

Les votes blancs sont réputés non avenue.

En dehors des points fixés à l'ordre du jour déterminés conformément aux dispositions des Articles 14, 15 et 16 ci-dessus, seules les résolutions proposées par le Conseil d'Administration pourront être adoptées. Afin de déterminer les majorités, les Membres s'abstenant de voter seront considérés comme étant non présents, excepté dans le cas où une disposition de la loi exige expressément un quorum défini.

Art. 17. Si une résolution à prendre lors d'une quelconque Assemblée Générale est discutée alors que moins de la moitié des Membres est présente ou représentée, le Président en accord avec le Conseil d'Administration pourra ajourner cette décision à une Assemblée Générale ultérieure spécialement convoquée. Les résolutions pourront également être ajournées jusqu'à la prochaine Assemblée Générale annuelle. Ladite décision pourra alors être prise quel que soit le nombre de Membres présents ou représentés, le tout conformément aux dispositions de la loi.

Procurations

Art. 18. Tout Membre Actif peut se faire représenter lors des Assemblées Générales par d'autres Membres, chaque mandataire étant toutefois limité à cinq procurations.

Registre des résolutions

Art. 19. Les décisions des Assemblées Générales seront portées sur un Registre des Actes de L'Association en tant que procès-verbaux, et signées par le Président et le Secrétaire. Ce registre est tenu au Siège Social et est à la disposition de tous les membres.

Les extraits certifiés conformes destinés à être produits en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou le Directeur-Exécutif. Ces extraits peuvent être délivrés à tout membre qui en fera la demande, à condition que lesdits tiers soient à même de justifier d'un intérêt légitime.

Chapitre IV. Conseil d'Administration

Art. 20. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois administrateurs au moins et de quinze administrateurs au plus, tous personnes physiques, nommés et révocables par l'Assemblée Générale. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'Administrateur, le Conseil d'Administration pourra pourvoir à cette ou ces vacances et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale annuelle par vote secret et pour une durée de trois ans.

Art. 21. Les membres du Conseil d'Administration remplissent leurs fonctions sans recevoir d'émoluments, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale.

Art. 22. Les Administrateurs sont nommés pour une durée de trois ans. Ils sont rééligibles à l'arrivée de ce terme. Leur réélection est proposée par le Président en accord avec le Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale accepte une telle réélection conformément aux dispositions des Articles 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 ci-dessus.

L'Assemblée Générale pourra à tout moment révoquer ou s'opposer à la nomination des administrateurs, conformément aux dispositions des Articles 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 ci-dessus.

Art. 23. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président, et un secrétaire, pour une durée de trois ans, renouvelable.

Il peut également désigner dans ou hors de son sein des conseillers et des observateurs.

En cas de vacance, le Conseil d'Administration peut pourvoir provisoirement au remplacement de ce membre par co-optation.

Le Conseil d'Administration pourra instituer des commissions permanentes ou temporaires qu'il jugera nécessaires au bon fonctionnement de L'Association.

Le Conseil d'Administration pourra également instituer un Conseil Consultatif permanent composé de personnalités marquantes et ou des institutions, organisations et associations officielles, marquantes ou représentatives dans ces Pays ou d'autre part, membres ou non de L'Association, qui, avec ou le support financier apporté à L'Association pourrait, de l'avis du Conseil d'Administration, aider à l'accomplissement de l'objet de L'Association. Les membres du Conseil Consultatif sont nommés/révoqués par le Conseil d'Administration.

Le Conseil Consultatif a pour mission de fournir au Conseil d'Administration, sur demande expresse de celui-ci, des avis concernant la politique à suivre par l'Association. Le Comité Consultatif peut également rendre un avis de sa propre initiative.

Le Conseil d'Administration pourra déterminer les pouvoirs de ce Conseil Consultatif et coopter ce Comité Consultatif au Conseil d'Administration.

Art. 24. Le Conseil d'Administration a tout pouvoir pour conférer les titres de Président d'Honneur, Président Honoraire et Membres Honoraires du Conseil d'Administration, et il pourra coopter la totalité ou une partie des personnes ainsi désignées au Conseil d'Administration.

Art. 25. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, le nombre de deux représentant un quorum. Les administrateurs s'abstenant de voter sont considérés comme absents aux fins du calcul de la majorité. En cas de partage des voix, un second vote a lieu et le Président ou l'administrateur qui le remplace dispose d'une voix prépondérante.

Au cas où une résolution à prendre lors d'un quelconque Conseil d'Administration est discutée alors que moins de la moitié des administrateurs est présente ou représentée, le Président en accord avec le Conseil d'Administration pourra ajourner cette décision à un Conseil d'Administration ultérieur spécialement convoqué. Ladite décision pourra également être prise lors du prochain Conseil d'Administration. Ladite décision pourra alors être prise quelque soit le nombre de administrateurs présents ou représentés, le tout conformément aux dispositions de la loi.

Si tous les administrateurs sont d'accord à l'adoption d'une décision à l'unanimité par le Conseil d'Administration, leur accord pourra alors également être exprimé par écrit ou par courrier électronique.

Art. 26. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour l'administration et la gestion de L'Association, à l'exception des pouvoirs expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale. Il peut spécialement sans limitation et sous réserve de l'ensemble des autres pouvoirs prévus par la loi ou les présents Statuts, émettre et signer tous documents et contrats, opérations, accords, acquisitions et échanges, vendre tous biens mobiliers ou immobiliers, contracter toutes hypothèques sur des biens immobiliers et toutes garanties sur d'autres biens, emprunter, émettre des obligations garanties par hypothèque ou autrement, stipuler des clauses de voie parée, instituer des procédures d'exécution en vertu de jugements ou autrement, avec ou sans paiement ou avec d'autres dispenses, conclure toutes locations de toutes durées, accepter tous dons, legs, subsides, donations ou transferts, procéder à toutes renonciations de droits réels ou de toutes procédures d'exécution, et conférer tous pouvoirs spéciaux nécessaires à des représentants de son choix, membres ou non de L'Association. Le Conseil d'Administration peut aussi instituer des règlements d'ordre interne.

Art. 27. Les actes et documents liant L'Association pourront être signés individuellement par le Président ou par deux administrateurs conjointement, à moins que le Conseil d'Administration ne décide d'une délégation spécifique de pouvoirs.

Art. 28. En cas d'absence ou d'empêchement temporaire du Président, ses pouvoirs pourront être exercés par deux administrateurs.

Art. 29. Le Conseil d'Administration pourra déléguer la gestion journalière et administrative de L'Association ainsi que la représentation de L'Association en rapport avec cette gestion journalière au Président ou à une ou plusieurs personnes, membres ou non du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer et révoquer les pouvoirs de tous mandataires, agents et employés et fixer leurs émoluments et leur rémunération. Il peut également conférer tous pouvoirs spéciaux appropriés à des représentants de son choix, membres ou non.

Art. 30. Toute procédure judiciaire, tant en qualité de demandeur qu'en qualité de défendeur, pourra être introduite au nom de L'Association par le Conseil d'Administration, et poursuivie à la discrétion du Président.

Chapitre V. Année sociale - Finances

Art. 31. L'année sociale de la L'Association commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice débutera exceptionnellement à la date des présentes et se terminera le 31 décembre 2016.

Les comptes de L'Association sont établis chaque année au 31 décembre, et comprennent un budget établi pour l'exercice suivant. Ils sont mis à la disposition des membres au cours des 15 jours précédant l'Assemblée Générale annuelle convoquée aux fins d'approuver les comptes de l'exercice précédent.

Les comptes annuels, ensemble avec un rapport relatif à la situation de L'Association, sont soumis à l'approbation de cette Assemblée Générale. Avec l'approbation des comptes, décharge est également donnée au Conseil d'Administration.

Art. 32. Le Conseil d'Administration est tenu de conserver pendant dix ans les documents de L'Association.

Art. 33. Les ressources financières de L'Association, gérées par le Conseil d'Administration dans l'intérêt de l'ensemble de tous les membres et conformément à l'objet de L'Association, sont effectivement constituées:

- des cotisations annuelles;
- les subventions d'Etat;
- les sommes perçues en contrepartie de prestations fournies par l'Association;
- les dons et legs;
- de toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs ou réglementaires.

Chapitre VI. Dissolution

Art. 34. L'Association peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Membres réunie et votant conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi.

Art. 35. L'Assemblée Générale convoquée aux fins de décider de la liquidation de L'Association nomme un ou deux liquidateurs, fixe leurs pouvoirs et décide l'attribution des actifs nets de L'Association à une autre «association sans but lucratif» luxembourgeoise ou à une institution publique dont l'objet est identique ou semblable à ceux de L'Association dissoute ou, à défaut, à une association d'aide au développement.

Chapitre VII. Dispositions générales

Art. 36. Pour toutes les matières non régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent expressément aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les «associations sans but lucratif».

Les parties aux présentes ont l'intention de se conformer en toute chose aux dispositions légales, en conséquence toutes dispositions légales auxquelles il n'est pas fait spécifiquement référence dans les présentes y seront implicitement incluses, toute clause qui serait pour quelque raison que ce soit contraire à une quelconque disposition légale étant automatiquement considérée comme nulle et non avenue.

Fait à Luxembourg en autant d'originaux que de parties ainsi qu'un pour l'enregistrement, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016109400/232.

(160081817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

KHFC Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 65.100,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 201.947.

Rectificatif du dépôt L160082417 déposé le 17/05/2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Laurent Goyer, avocat, résidant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant pour et au nom de l'associé unique représenté lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mars 2016 de Kraft Heinz Foods Luxembourg Holdings S.à r.l. (l'Assemblée Générale Extraordinaire), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201947 (la Société).

La Société a migré au Luxembourg le 23 novembre 2015 en vertu d'un acte dressé par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°400, daté du 11 février 2016 (le Journal Officiel).

Le comparant, agissant pour et au nom de l'associé unique représenté lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en vertu de la procuration jointe en annexe de l'acte susmentionné du 18 mars 2016 de Maître Henri Hellinckx, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des déclarations suivantes:

- le 18 mars 2016 s'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé de la Société suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2016, sous la relation 1LAC/2016/9579, (l'«Acte»),

- une erreur évidente relative au montant du prix de souscription, de la valeur d'apport et du montant de la prime d'émission émise suite à l'augmentation du capital social s'est immiscée dans la rédaction de la première résolution de l'Acte. En effet cette première résolution a été formulée erronément comme suit:

Version erronée

«Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social nominal de la Société d'un montant total de CAD 100 (cent Dollars canadiens) afin de le porter de son montant actuel de CAD 65.000 (soixante-cinq mille Dollars canadiens), représenté par 650 (six cent cinquante) parts sociales de la Société, à un montant de CAD 65.100 (soixante-cinq mille cents Dollars canadiens), représenté par 651 (six cent cinquante-et-une) parts sociales de la Société, par la création et de l'émission de 1 (une) part sociale de la Société d'une valeur nominale de CAD 100 (cent Dollars canadiens), disposant des droits attachés aux parts sociales existantes tels que définis dans les Statuts (la Nouvelle Part Sociale).

Souscription - Libération

L'Associé Unique souscrit par les présentes à la Nouvelle Part Sociale, pour un prix de souscription total de CAD 933.407,19 (neuf cent trente-trois mille quatre cent sept Dollars canadiens et dix-neuf centimes), duquel un montant de CAD 100 (cent Dollars canadiens) sera affecté au compte de capital social (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois - Capital souscrit) de la Société, et un montant de CAD 933.307,19 (neuf cent trente-trois mille trois cent sept Dollars canadiens et dix-neuf centimes) sera affecté au compte de prime d'émission (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois - Prime d'émission) de la Société.

La Nouvelle Part Sociale est entièrement libérée au moyen d'un apport en nature consistant (i) en 41.539 (quarante-et-un mille cinq cent trente-neuf) parts sociales (les Parts Sociales HFL) de Heinz Finance (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149974 (HFL) et (ii) en une créance détenue par la Société envers HFL (la Créance HFL, ensemble avec les Parts Sociales HFL, les Actifs Apportés), représentant un apport total d'une valeur de CAD 933.407,19 (neuf cent trente-trois mille quatre cent sept Dollars canadiens et dix-neuf centimes) (l'Apport).

Evaluation - Libre cessibilité

La valeur totale de l'apport ainsi que la libre cessibilité des Actifs Apportés par l'Associé Unique de la Société sont attestées au moyen d'un certificat émis par l'Associé Unique (le Certificat) et destiné à la Société, dans lequel il confirme entre autres que la valeur totale des Actifs Apportés s'élève à CAD 933.407,19 (neuf cent trente-trois mille quatre cent sept Dollars canadiens et dix-neuf centimes) et que la propriété légale et véritable des Actifs Apportés, avec toutes les garanties d'usage, peut être cédée librement par l'Associé Unique en faveur de la Société, et ledit Certificat a été présenté au notaire instrumentaire.

Sur la base dudit Certificat, le notaire instrumentaire atteste de la libération totale du montant de souscription relatif à l'émission de la Nouvelle Part Sociale, de sorte que cette dernière est entièrement libérée suite à l'Apport.

Par conséquent, l'Associé Unique décide d'émettre et émet par les présentes la Nouvelle Part Sociale en sa faveur, en sa qualité d'Associé Unique de la Société et de souscripteur de la Nouvelle Part Sociale, laquelle a été entièrement payée par l'Associé Unique à la Société au moyen de l'Apport.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élèvera à un montant de CAD 65.100 (soixante-cinq mille cents Dollars canadiens), représenté par 651 (six cent cinquante-et-une) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de CAD 100 (cent Dollars canadiens) chacune, toutes détenues par l'Associé Unique.»

Rectificatif

Dans la mesure où le montant du capital et sa composition sont erronés, il y a par conséquent lieu de rectifier le passage précité de l'Acte comme suit:

Version rectifiée qui remplace la version erronée dans la version française

«Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social nominal de la Société d'un montant total de CAD 100 (cent Dollars canadiens) afin de le porter de son montant actuel de CAD 65.000 (soixante-cinq mille Dollars canadiens), représenté par 650 (six cent cinquante) parts sociales de la Société, à un montant de CAD 65.100 (soixante-cinq mille cents Dollars canadiens), représenté par 651 (six cent cinquante-et-une) parts sociales de la Société, par la création et de l'émission de 1 (une) part sociale de la Société d'une valeur nominale de CAD 100 (cent Dollars canadiens), disposant des droits attachés aux parts sociales existantes tels que définis dans les Statuts (la Nouvelle Part Sociale).

Souscription - Libération

L'Associé Unique souscrit par les présentes à la Nouvelle Part Sociale, pour un prix de souscription total de CAD 985.396 (neuf cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-seize Dollars canadiens), duquel un montant de CAD 100 (cent Dollars canadiens) sera affecté au compte de capital social (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois - Capital souscrit) de la Société, et un montant de CAD 985.296 (neuf cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-seize Dollars canadiens) sera affecté au compte de prime d'émission (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois - Prime d'émission) de la Société.

La Nouvelle Part Sociale est entièrement libérée au moyen d'un apport en nature consistant (i) en 41.539 (quarante-et-un mille cinq cent trente-neuf) parts sociales (les Parts Sociales HFL) de Heinz Finance (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149974 (HFL) et (ii) en une créance détenue par la Société envers HFL (la Créance HFL, ensemble avec les Parts Sociales HFL, les Actifs Apportés), représentant un apport total d'une valeur de CAD 985.396 (neuf cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-seize Dollars canadiens) (l'Apport).

Evaluation - Libre cessibilité

La valeur totale de l'apport ainsi que la libre cessibilité des Actifs Apportés par l'Associé Unique de la Société sont attestées au moyen d'un certificat émis par l'Associé Unique (le Certificat) et destiné à la Société, dans lequel il confirme entre autres que la valeur totale des Actifs Apportés s'élève à au moins CAD 985.396 (neuf cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-seize Dollars canadiens) et que la propriété légale et véritable des Actifs Apportés, avec toutes les garanties d'usage, peut être cédée librement par l'Associé Unique en faveur de la Société, et ledit Certificat a été présenté au notaire instrumentaire.

Sur la base dudit Certificat, le notaire instrumentaire atteste de la libération totale du montant de souscription relatif à l'émission de la Nouvelle Part Sociale, de sorte que cette dernière est entièrement libérée suite à l'Apport.

Par conséquent, l'Associé Unique décide d'émettre et émet par les présentes la Nouvelle Part Sociale en sa faveur, en sa qualité d'Associé Unique de la Société et de souscripteur de la Nouvelle Part Sociale, laquelle a été entièrement payée par l'Associé Unique à la Société au moyen de l'Apport.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élèvera à un montant de CAD 65.100 (soixante-cinq mille cents Dollars canadiens), représenté par 651 (six cent cinquante-et-une) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de CAD 100 (cent Dollars canadiens) chacune, toutes détenues par l'Associé Unique.»

Il y a également lieu de rectifier la version anglaise du passage précité de l'Acte comme suit:

Version rectifiée qui remplace la version erronée dans la version anglaise

“First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the nominal share capital of the Company by an aggregate amount of CAD 100 (one hundred Canadian dollars) from its current amount of CAD 65,000 (sixty-five thousand Canadian dollars), represented by 650 (six hundred fifty) shares of the Company, up to a new amount of CAD 65,100 (sixty-five thousand one hundred Canadian dollars), represented by 651 (six hundred fifty-one) shares of the Company, through the creation and issuance of 1 (one) share of the Company, with a nominal value of CAD 100 (one hundred Canadian dollars), with the rights attached to the existing shares as defined in the Articles (the New Share).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby expressly subscribes for the New Share, representing an aggregate subscription price of CAD 985,396 (nine hundred eighty-five thousand three hundred ninety-six Canadian dollars), out of which an amount of CAD 100 (one hundred Canadian dollars) will be allocated to the credit of the share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois - Capital souscrit) of the Company, and an amount of CAD 985,296 (nine hundred eighty-five thousand two hundred ninety-six Canadian dollars) to the share premium account (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois - Prime d'émission) of the Company.

The New Share will be fully paid up through the completion of a contribution in kind consisting of (i) 41,539 (forty-one thousand five hundred thirty-nine) shares (the HFL Shares) of Heinz Finance (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 149974 (HFL) and (ii) a receivable held by the Company against HFL (the HFL Receivable, together with the HFL Shares, the Contributed Assets), representing an aggregate contribution value of CAD 985,396 (nine hundred eighty-five thousand three hundred ninety-six Canadian dollars) (the Contribution).

Evaluation - Free transferability

The aggregate contribution value and free transferability of the Contributed Assets contributed by the Sole Shareholder to the Company are also supported by a certificate issued by the Sole Shareholder (the Certificate) to the Company, which confirm inter alia that the aggregate contribution value of the Contributed Assets amounts to at least CAD 985,396 (nine hundred eighty-five thousand three hundred ninety-six Canadian dollars) and that the legal and beneficial ownership of the Contributed Assets, with full title guarantee, may be freely transferred by the Sole Shareholder to the benefit of the Company, as such Certificate has been shown to the undersigned notary.

On the basis of the Certificate, the undersigned notary witnesses the full payment of the subscription amount in relation to the issuance of the New Share, so that the same is therefore fully paid-up further to the completion of the Contribution.

The Sole Shareholder therefore expressly resolves to issue and hereby issues the New Share to itself, in its capacity of Sole Shareholder of the Company and subscriber for the New Share respectively, which has been fully paid up by the Sole Shareholder to the Company through the Contribution.

As the result of the above, the share capital of the Company will amount to CAD 65,100 (sixty-five thousand one hundred Canadian dollars), represented by 651 (six hundred fifty) shares of the Company, with a nominal value of CAD 100 (one hundred Canadian dollars) each, which are all held by the Sole Shareholder.”

Toutes les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. GOYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/14066. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016111771/154.

(160084304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

JCC Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 174.119.

L'an deux mil seize, le treize mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «JCC PARTICIPATIONS S.A.», une société anonyme ayant son siège social à L- 2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt (ci-après dénommée la «Société») constituée suivant un acte notarié en date du 27 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 433 en date du 21 février 2013. Les statuts n'ont pas été amendés depuis cette date.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ingrid LAFOND, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour, les points suivants:

Ordre du jour:

1. Changement de siège social et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;
2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société actuellement sise à «L-2530 Luxembourg, 1, rue Henri M. Schnadt» à l'adresse «L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen».

L'assemblée générale décide également de procéder à la modification du premier alinéa de l'article 2 afin de lui donner la teneur suivante

« **Art. 2.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Howald.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cet acte sont estimés à mille cent quatre-vingt-sept euros et trente-neuf cents (1.187,39 EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ingrid Lafond, Anthony Thillmany, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 mai 2016. Relation: EAC/2016/11518. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016111760/52.

(160085012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Juno Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 203.764.

En date du 3 mai 2016, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de M. Tony Roy en tant que gérant de la Société avec effet au 3 mai 2016 inclus.

L'associé unique a décidé de le remplacer par M. Sylvain Dubois, résidant professionnellement au 1001, rue du Square Victoria, Québec, H2Z2B5, Canada, avec effet au 3 mai 2016 inclus et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes depuis le 3 mai 2016:

- (i) Jean-Philippe Gachet;
- (ii) Miguel Ibanez Diez, et
- (iii) Sylvain Dubois.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Juno Investments

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016111759/20.

(160085173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

JPMorgan Asset Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.452.375,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 36.308.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 2 Mai 2016

Composition du Conseil de gérance

L'Associé unique a noté la démission de M. Graham A. GOODHEW de son poste de Gérant de la Société en date du 28 Avril 2016.

L'Associé unique a décidé de reconduire les mandats des gérants suivants jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Associés qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 Décembre 2016.

- M. Jonathan P. GRIFFIN, Président du conseil de gérance, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
- M. Jean-Jacques LAVA, Gérant, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- M. Jean-Christophe EHLINGER, Gérant, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Réviseur d'Entreprise

L'Assemblée a décidé de réélire PricewaterhouseCoopers Société Coopérative en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2016.

Certifié conforme

Pour le conseil de gérance

Delphine Muriel

Référence de publication: 2016111025/24.

(160084211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.
